Les piscines publiques sont-elles des réservoirs à virus ?

Compte Test - 2013-04-28 20:31:00 - Vu sur pharmacie.ma

Les piscines ne sont pas des lieux de prédilection naturelle pour les virus. Les virus qui possèdent une enveloppe - virus grippaux ou virus du sida - sont trop fragiles et survivent trop peu dans le milieu extérieur pour se transmettre dans les piscines. Les virus dits nus sont généralement beaucoup plus résistants et peuvent survivre plusieurs jours dans l'eau, même si cette eau est traitée. Ils se répartissent en adénovirus (41 %), norovirus (26 %), entérovirus 26 % et virus de l'hépatite A (7 %). Mais, ils n'entrent dans les piscines que si nous leur ouvrons la porte, qu'il s'agisse de défaillances techniques - non-respect des équipements de désinfection et de chloration, méconnaissance du mode opératoire, défaut de maintenance des installations, personnel non qualifié et absence de système d'alerte...- et surtout de négligences humaines, par les matières fécales ou les miasmes qu'y transportent des nageurs infectés, notamment au niveau du nez et de la gorge.

La transmission par ingestion (en buvant la tasse) est la plus fréquente, car les norovirus, responsables des épidémies de gastro-entérites d'origine alimentaire, sont très contagieux et peuvent provoquer des troubles digestifs dans les 24-48 heures, mais le plus souvent sans gravité pendant un à trois jours au plus. Moins souvent, avec des contaminations moins larges, de 6 à 20 cas, parfois même inapparentes, les echovirus peuvent provoquer des méningites virales bénignes et le virus de l'hépatite A incuber de 2 à 6 semaines, ce qui rend les enquêtes plus difficiles.

Les adénovirus passent par les yeux, porte d'entrée privilégiée du fait de l'irritation par les substances chimiques qui, par frottement, provoque des lésions superficielles. Mais ces conjonctivites des piscines évoluent lentement sans laisser de séquelles.

De la même façon, la peau peut favoriser la contamination, à la faveur d'effractions cutanées, ou du fait du ramollissement provoqué par un séjour prolongé dans l'eau, au contact avec des surfaces souillées. Quant aux verrues plantaires, elles ne sont pas aussi liées aux piscines qu'on se l'imagine couramment... Elles sont dues à des papillomavirus, extrêmement résistants, pouvant survivre plusieurs heures dans le milieu extérieur et donc se transmettre indirectement par le linge ou les sols contaminés, par manque d'hygiène ou de précaution. Elles disparaissent spontanément dans environ 20 % des cas. Mais, fort heureusement, les papillomavirus génitaux cancérigènes ne se trouvent pas sur les bords des piscines.

Des normes strictes sont imposées pour traiter les eaux de piscine de façon à inactiver les virus. L'eau des piscines publiques doit être filtrée, désinfectée et désinfectante, et répondre aux normes physiques, chimiques et microbiologiques du Code de la santé publique. Les traitements doivent être capables d'éliminer les microbes sans irriter la peau, les yeux ni les muqueuses.